



## **CHINE - PROJET DE CODE ENVIRONNEMENTAL :**

**Ce que les entreprises doivent anticiper dès 2025**

## **Un cadre unique pour unifier toute la législation environnementale chinoise**

Le 27 avril 2025, la Chine a franchi une nouvelle étape majeure dans sa transition écologique.

Le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale a présenté un premier projet ambitieux de Code de l'environnement et de l'écologie, actuellement soumis à consultation publique.

Économie circulaire, traçabilité des déchets, responsabilité élargie du producteur, clauses ESG obligatoires, sanctions civiles, administratives et pénales – tout y est.

Ce Code, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2026 sous réserve d'approbation définitive, vise à unifier l'ensemble de la législation environnementale chinoise dans un cadre juridique unique et structuré.

Les obligations de protection de l'environnement en Chine ne sont pas nouvelles.

Les entreprises sont déjà soumises à une réglementation étendue, qui a conduit ces dernières années à une modernisation industrielle, voire à la fermeture de certaines activités pour assainir les grands pôles industriels urbains.

Cet article expose les principaux impacts du Code pour les entreprises opérant en Chine ou ayant recours à des chaînes d'approvisionnement chinoises.

**Pour les entreprises opérant en Chine  
– ou dépendantes de ses chaînes d'approvisionnement –  
l'heure n'est plus à la veille réglementaire, mais à l'action.**

### **Un Code de 1 188 articles à portée nationale – et au-delà**

Le projet ne se limite pas à une rationalisation du droit existant : il crée un cadre strict et transversal, applicable à toutes les entreprises actives sur le marché chinois — y compris via des partenaires, sous-traitants ou OEM.

Aucun seuil d'exemption n'est prévu – ni en fonction de la taille, ni du secteur d'activité.

L'intention est explicite : **chaque maillon de la chaîne de valeur devra assumer une responsabilité contractuelle et juridique.**

## Trois axes d'obligations structurantes

Les nouvelles obligations se concentrent sur trois axes majeurs :

- **Réduction des émissions et traçabilité environnementale** : Les entreprises devront réduire les émissions polluantes sur l'ensemble de leur chaîne de valeur et mettre en place un suivi rigoureux de leur consommation et de leurs déchets.
- **Économie circulaire & design responsable** : Le texte encourage la réduction de l'utilisation de matières premières vierges, l'intégration de l'éco-conception, et impose des obligations strictes de collecte et de recyclage pour des secteurs clés comme l'électronique, l'automobile et le bâtiment.
- **Responsabilité élargie du producteur (REP)** : Les producteurs auront l'obligation légale d'assurer ou de financer la gestion de fin de vie des produits vendus en Chine, même si celle-ci est assurée par des tiers.

## Des sanctions à la hauteur de l'ambition

Le Code prévoit des mesures dissuasives fortes : amendes pouvant aller jusqu'à **5 fois les dommages** causés et jusqu'à 30 % du coût des préjudices infligés aux écosystèmes aquatiques ou marins, astreintes journalières, et **responsabilité pénale des dirigeants** – y compris des peines de prison.



Le Parquet pourra également engager des poursuites en l'absence d'action des autorités locales.

Ces outils existent déjà dans certaines lois, mais ils sont ici renforcés.

### **Pourquoi toutes les entreprises sont directement concernées**

Le texte impose une révision en profondeur des relations commerciales et des modèles de conformité contractuelle.

- Clauses environnementales dans les contrats
- Audits précontractuels ESG
- Mécanismes de traçabilité intégrés
- Redéfinition des obligations des fournisseurs / OEM

**La conformité environnementale devient un prérequis commercial, une exigence contractuelle, et un avantage compétitif.**

### **Une mise en conformité qui commence maintenant**

Ce qu'il faut engager dès le second semestre 2025 :

- Sensibiliser les équipes internes (juridique, RSE, achats, compliance),
- Cartographier les fournisseurs à risque,
- Réviser les contrats commerciaux,
- Auditer les prestataires environnementaux,
- Aligner les pratiques internes sur le futur Code chinois.

### Comment Leaf peut vous accompagner

Nous assistons dès aujourd'hui nos clients pour :

- Intégrer les exigences du futur Code dans leur stratégie ESG,
- Rédiger des clauses contractuelles conformes au droit chinois,
- Evaluer la faisabilité des projets de décarbonation en Chine,
- Élaborer des cartographies des risques fournisseurs,
- Former les équipes aux nouvelles exigences réglementaires.

### À PROPOS DE LEAF

Depuis plus de quinze ans, **Leaf accompagne les entreprises internationales dans leurs opérations stratégiques entre l'Europe et l'Asie.**

Notre équipe biculturelle réunit des expertises en droit, finance, technologie et négociation, permettant une approche concrète, transversale et tournée vers la performance.

**Spécialistes des sujets ESG et réglementaires en Chine**, nous aidons nos clients à transformer la contrainte réglementaire en avantage stratégique durable.

Nous intervenons avec une posture d'entrepreneurs et un esprit "boutique" sur-mesure.

### CONTACT

Marion Cambounet - [m.cambounet@leaf-legal.com](mailto:m.cambounet@leaf-legal.com)

Bruno Grangier - [b.grangier@leaf-legal.com](mailto:b.grangier@leaf-legal.com)

*Cette publication est fournie à titre informatif uniquement et ne constitue pas un avis juridique. Elle se fonde sur le projet de Code publié en avril 2025.*